

Parcours Avenir

Principes et mise en œuvre

Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, **le Parcours Avenir (ex-PIIODEMEP) est généralisé à tous les établissements à la rentrée 2015 pour succéder au parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF).** Il s'inscrit dans la logique du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture et dans l'esprit de la réforme du collège avec en particulier une des 8 thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) dédiée au « monde économique et professionnel ». Au lycée, le Parcours est dans la continuité du travail effectué au collège et prend également appui sur les enseignements mais aussi sur les 2h hebdomadaires d'accompagnement personnalisé.

Qu'est-ce que le Parcours Avenir ?

Le Parcours Avenir s'adresse à tous les élèves de la 6^{ème} à la terminale. Il doit leur permettre d'acquérir les connaissances et compétences utiles pour s'orienter et effectuer des choix raisonnés et éclairés. Il s'agit de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son esprit d'initiative et son sens de l'engagement pour élaborer progressivement son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Pourquoi le Parcours Avenir ?

Dans un contexte de constante évolution du monde économique et professionnel, il s'agit d'accompagner tous les élèves vers des parcours de réussite dans une démarche d'orientation active et choisie et de préparer leur insertion sociale et professionnelle. La compréhension de la complexité du monde contemporain dans lequel ils vivent doit permettre aux élèves de s'engager dans la vie sociale et professionnelle. Amenés à occuper des missions professionnelles diverses plutôt qu'un seul et même métier, les élèves doivent acquérir progressivement les compétences et les outils indispensables pour s'orienter et gérer les transitions de plus en plus nombreuses qu'ils connaîtront tout au long de leur vie.

Quels objectifs ?

1 - Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel (MEP)

Cet objectif doit permettre à l'élève de comprendre l'évolution et la diversité de la société, des relations sociales et du monde du travail. C'est au sein même des disciplines et des projets interdisciplinaires que les élèves acquièrent des grilles de lecture du monde et une culture commune (comment les hommes et les femmes s'appuient sur les atouts de leur environnement pour transformer le monde dans lequel ils vivent, la gestion des ressources, la place des innovations, les enjeux de l'égalité hommes-femmes...).

2 - Développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative

Il s'agit de passer de l'idée aux actes, d'expérimenter pour construire et mettre en œuvre des projets et considérer la démarche par essai-erreur comme un processus d'acquisition. S'orienter c'est apprendre à tester les voies possibles, saisir/créer des opportunités, identifier et mobiliser des ressources, évaluer et corriger sa trajectoire pour viser la réussite (choix et mise en œuvre d'un projet de classe, construction d'une enquête auprès des pairs, développer un partenariat avec une association...).

3 - Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle

Les compétences et connaissances acquises doivent permettre de s'approprier une démarche individuelle de construction progressive du parcours en impliquant les familles aux choix d'orientation dans une démarche de coéducation. Deux conditions sont nécessaires pour atteindre ce dernier objectif :

- un accès structuré et progressif à l'information
- la mise en place de temps forts (forums, visites ou immersions) incluant des partenaires extérieurs, temps forts qui sont exploités pour donner aux élèves des outils de réflexion sur leurs propres choix d'orientation.

Quels acteurs ?

Le Parcours Avenir est un projet **concerté** et une mission **partagée** par un ensemble d'acteurs qui ont chacun un rôle identifié :

- ✓ Le **chef d'établissement** impulse la dynamique, pilote et assure le suivi opérationnel de la mise en œuvre.
- ✓ Le **professeur principal**, premier relais auprès des familles, assure le suivi du parcours de l'élève, veille à l'apport des différentes disciplines et assure la coordination avec les autres membres de l'équipe (COP, CPE, Service médico-social...).
- ✓ Les **enseignants** mettent en œuvre le parcours dans leurs enseignements, le **professeur documentaliste** veille à la sélection et à la diffusion de l'information.
- ✓ Les **conseillers d'orientation psychologues** qui, outre leur intervention individuelle auprès des élèves et leur famille, apportent leur expertise aux équipes, les outillent et les accompagnent dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'actions cohérents, structurés et progressifs.
- ✓ Le **conseiller principal d'éducation**, par sa connaissance particulière de l'élève, apporte son expertise tout au long du parcours.
- ✓ Le **directeur du CIO** contribue également à la mise en place du parcours au titre de la mission d'observation du secteur (district ou basin). Il contribue à la mise en cohérence des actions et notamment à l'échelle du district.

Comment ?

De nombreuses actions sont déjà menées dans les établissements, le Parcours Avenir réaffirme certains aspects comme l'ancrage disciplinaire, la place des familles ou des partenaires extérieures. Ces évolutions permettent de mener une réflexion sur le sens et l'objectif des actions, leur cohérence dans le projet d'établissement. Le **conseil pédagogique** constitue un lieu privilégié d'échanges et de concertation pour l'élaboration du programme d'actions.

Cohérence

Pour donner de la **cohérence** au programme d'actions, l'analyse de l'existant (actions, ressources) et un **diagnostic partagé** de l'équipe (à partir des indicateurs statistiques mis en lien avec des constats) doivent permettre de dégager les **axes de travail prioritaires** propres au contexte et aux problématiques de l'établissement. C'est à partir de ces axes prioritaires que sont déclinées les actions pour chaque niveau, les intervenants impliqués, le calendrier, les ressources et indicateurs d'évaluation.

Pour éviter l'empilement des actions et pour donner du sens, les objectifs du Parcours Avenir doivent s'intégrer et s'articuler avec les projets existants dans l'établissement (pour exemple : lien avec le CESC, l'histoire des arts ou les projets culturels avec une entrée découverte des métiers par exemple).

Progressivité

Construction d'un programme d'actions cohérent et progressif sur l'ensemble des niveaux incluant une articulation inter-établissements pour une continuité des parcours et assurer leur fluidité. Les objectifs en 6^{ème} ne seront pas ceux de 3^{ème}, ni de terminale. Il s'agit d'anticiper les procédures d'orientation et d'affectation afférentes à chaque palier en donnant aux élèves des repères et grilles de lecture dès la 6^{ème}.

Un questionnaire diffusé au mois de juin 2015 aux établissements a permis d'identifier les ressources et les besoins d'accompagnement des équipes nécessaires pour la mise en œuvre de ce nouveau parcours : des exemples d'actions ancrées dans le disciplinaire, une aide à la mise en œuvre de projets interdisciplinaires, la présentation de ressources et outils et une aide à la mise en cohérence des actions.

Des ressources interdisciplinaires

Le groupe de travail « Discipline & Orientation » composé de 6 enseignants de collège et de disciplines différentes a élaboré des ressources pédagogiques visant la découverte du monde économique et professionnel et l'acquisition de compétences utiles pour s'orienter. Ces ressources préfigurent les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) prévus par la réforme du collège, en particulier la thématique « monde économique et professionnel ».

Un site ressource : Educ'avenir

Educ'avenir centralise des ressources et outils pour la mise en œuvre du Parcours Avenir : activités de classe « clef en main », programmes d'actions par niveau, séquences interdisciplinaires, ressources pour l'accompagnement personnalisé, etc.

Des séquences interdisciplinaires

- « **Hommes et femmes dans le monde du travail** » (4^{ème}/3^{ème}) : les programmes de mathématiques et d'espagnol sont mis en lien pour interroger l'évolution de la place des femmes et les stéréotypes masculins/féminins dans le monde du travail.
- « **Le commerce équitable, une répartition internationale du travail** » (5^{ème}) : une thématique commune aux programmes de Géographie et de SVT pour questionner les enjeux de l'alimentation mondiale et du développement durable.
- « **Robinson au paradis ?** » (5^{ème}) : l'étude de Robinson Crusoé en français sur la thématique des besoins primaires de l'homme et des contraintes de l'environnement est mise en regard avec le programme de technologie sur les progrès techniques dans le secteur de la construction.

Des programmations interdisciplinaires

Pour chaque niveau du collège, le programme de technologie et celui d'histoire-géographie, sont mis en lien avec les autres disciplines pour explorer une thématique commune en croisant les regards et les compétences.

Ressources en ligne sur Educ'avenir :
menu « Thèmes », « Interdisciplinarité »

<http://orientation.ac-creteil.fr/educalavenir/>

Educ'avenir
Sélection de ressources et pratiques pédagogiques pour le Parcours Avenir

Collège Lycée général et technologique Lycée professionnel Thèmes Disciplines

La Cité Orientée
Un webdocumentaire interactif pour découvrir des portraits de jeunes hommes et femmes qui parlent d'eux, de leur parcours, de leurs envies et souhaits pour l'avenir. Ces portraits sont complétés par... (lire la suite)

CITÉ ORIENTÉE
DES MÉTIERS QUI NOUS RESSEMBLENT

Comprendre
Parcours Avenir en questions
Documents officiels

Mettre en oeuvre
Accompagnement des équipes
Boîte à outils

Mutualiser
Programmes d'actions
Groupes de travail

Tweets
Orientation Creteil @saiocreteil
A la découverte du site de l'Education prioritaire @accrctel : bit.ly/1ZaCRH8
prc.twttr.com/8UQ0n91285

CAREP
académie de Créteil

Étendre
Orientation Creteil 6 Oct

L'accompagnement des équipes

Le **séminaire académique** dédié à la mise œuvre du Parcours Avenir à destination des chefs d'établissement accompagnés des membres de leur équipe référents sur le Parcours Avenir et des CIO prévu **les 23 et 24 novembre** (décliné en demi-journées départementales). Des témoignages d'actions en établissement, ainsi que des outils et ressources qui ont pour objectif d'accompagner la mutualisation des pratiques seront présentés à cette occasion.

Des **animations sur site** par une équipe ressource académique (DCIO et COP) pourront être demandées à compter de janvier 2016. Ces interventions s'inscrivent dans la continuité des formations prévues au niveau de chaque district dans le cadre de la réforme du collège. L'objectif est d'initier un travail de concertation des équipes en association avec le CIO de secteur pour élaborer et mettre en œuvre un programme d'actions propre à l'établissement. Cette programmation se veut cohérente et progressive sur l'ensemble des niveaux, adaptée au contexte de l'établissement ainsi qu'aux besoins et ressources identifiés par l'équipe.

→ [Formulaire de demande d'animation sur le site Educ'avenir, rubrique « Accompagnement des équipes ».](#)

Le club des partenaires

Plus de 70 partenaires en Ile-de-France (entreprises de secteurs professionnels variés, des associations ou des organismes consulaires) proposent des actions pour favoriser le partenariat avec le monde professionnel : visites d'entreprises ou d'établissements de formation, stages, intervention de professionnels en classe, dans le cadre d'un salon ou d'un forum, interventions personnalisées (témoignages de femmes ingénieures par exemple).



Offre d'interventions sur le site internet dédié :

www.clubdespartenaires.fr

Journées portes ouvertes

Les journées portes ouvertes et actions d'immersion dans les établissements de formation de l'académie de Créteil sont consultables sur le site internet JPO :



<http://jpo.ac-creteil.fr/>